

→ CLUB  
LOOKÉA



CIRCUITS  
NOUVELLES  
FRONTIERES

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

**Suite à la stratégie de réouverture publiée par le gouvernement français, seuls les voyageurs ayant un schéma vaccinal complet peuvent se rendre à Oman sans justifier d'un motif impérieux.**

## FORMALITÉS VOL ALLER – OMAN\*

A compter du 1er septembre les ressortissants français sont autorisés à se rendre en Oman sous réserve de présenter à leur embarquement auprès de la compagnie aérienne et à leur arrivée sur le territoire omanais :

- Un certificat de vaccination avec un code QR attestant de l'administration de deux doses de vaccin anti-Covid reconnu par les autorités omanaises. La deuxième dose du vaccin – ou la première pour les vaccins à dosage unique – doit avoir été administrée au moins 14 jours avant la date d'arrivée en Oman. Les vaccins approuvés en Oman sont à ce jour les suivants : Pfizer, Astra Zeneca, Sputnik, Sinovac, Moderna, Janssen et Sinopharm.
- Un justificatif d'assurance médicale (couvrant également les frais en cas d'affection par le Coronavirus).
- Un certificat doté d'un code QR attestant du résultat négatif d'un test PCR qui doit être réalisé soit au plus tard 72h avant l'heure d'arrivée en Oman pour les vols inférieurs à 8h transit compris, soit au plus tard 96h avant l'heure d'arrivée pour les vols de plus de 8h transit compris.
- Un enregistrement avant le départ sur la plate-forme [dédiée](#) afin d'enregistrer le code QR du certificat de vaccination et celui du test PCR négatif et le téléchargement de l'application Tarassud.

Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas soumis à l'obligation d'être vaccinés pour entrer en Oman ou à celle de se soumettre à un test PCR, ni à l'enregistrement sur l'application Tarassud.

## FORMALITÉS VOL RETOUR

- **Fournir un certificat de vaccination justifiant un schéma vaccinal complet.** Pour les mineurs de plus de 12 ans et de moins de 18 ans non vaccinés, fournir le résultat d'un test PCR ou d'un test antigénique négatif de moins de 48h.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport la déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19, <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/128823/1027392/file/20-07-2021-engagement-sur-l-honneur-orange.docx>